



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 68930

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux personnes âgées sur la mauvaise place occupée par le département de la Haute-Savoie en matière d'aides apportées aux personnes handicapées lorsque l'on considère la dotation par habitant, tant au plan humain que financier. Aussi, suite à une table-ronde organisée le 12 octobre 2001 à Annecy à l'initiative de l'association française contre les myopathies et de l'association des paralysés de France où l'Etat n'était, semble-t-il, pas représenté, il lui demande de lui indiquer la part de financement pris en charge par l'Etat dans le « droit à compensation » reconnu en 1999 par Mme Aubry ainsi que les mesures qu'elles compte prendre pour remédier à la mauvaise place de la Haute-Savoie en matière d'aide aux personnes handicapées.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68930

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes âgées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6438